



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Environnement

Question écrite n° 43098

### Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur l'application de la directive communautaire adoptée en 1992 dont le dispositif porte le nom de réseau Natura 2000 et qui prévoit de procéder au classement de très nombreux sites naturels et de limiter dans ces sites les activités susceptibles de porter atteinte à la faune et à la flore. Il lui demande si le Gouvernement serait favorable à geler l'application de cette directive communautaire tant que les modalités exactes de gestion des sites du réseau Natura 2000 sur les activités qui pourront s'exercer dans ces sites et sur les moyens financiers que la Commission européenne entend dégager pour la mise en œuvre de ce dispositif n'auront pas été apportées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hunault Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43098

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 septembre 1996, page 5015